



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTES MODIFICATIFS N°1 ACCORD-  
CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE  
COURS D'ECOLES DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME ILOT, PASSE AVEC LES  
SOCIETES COLAS FRANCE, JEAN LEFEBVRE  
IDF ET SNTTP**

**DÉCISION N° DM-22-333  
EN DATE DU 05 SEPTEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n° DM-22-070 du 02 mars 2022 de signer le marché de l'accord-cadre des travaux de rénovation de cours d'écoles dans le cadre du programme ILOT (notifié le 25/03/2022) ;

**CONSIDÉRANT** que les actes modificatifs n°1 ont pour objet de rectifier une erreur matérielle, en rajoutant deux dispositions à l'article 4.2 du CCAP, relatives à l'avance et à la retenue de garantie ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** les actes modificatifs n°1 de l'accord-cadre des travaux de rénovation de cours d'écoles dans le cadre du programme ILOT avec les sociétés suivantes :

- SNTTP, sise 2, rue de la Corneille – CS 90009 – 94122 FONTENAY-SOUS-BOIS, représentée par Monsieur Frédéric KASZUBA.
- JEAN LEFEBVRE IDF, sise 20, rue Edith Cavell – 94400 VITRY-SUR-SEINE, représentée par Monsieur Yannick AMOUR, Chef d'Agence.
- COLAS, sise 22 à 30, allée de Berlin – 93320 LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS, représentée par Monsieur Alexandre LAIDET, Chef d'Agence.

Les actes modificatifs n°1 n'ont aucune incidence financière sur le montant du marché.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220905-lmc1H10016H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 05/09/2022  
Date de Publication : 05/09/2022